

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-277 DU 27 JUILLET 2001

portant approbation du budget prévisionnel
de l'Institut National de la Statistique et de
l'Analyse Economique (INSAE) pour
l'exercice 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le Décret n° 99-513 du 02 novembre 1999 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Ministère d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi ;
- Vu** le Décret n° 97-168 du 07 avril 1997 portant approbation des statuts de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement ;

.../...

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Paul ALOMA de nationalité béninoise, né le 19 mai 1965 à Niamey, (République du Niger), de ALOMA Nestor et de Marie Marguerite AGBOHOUTO, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé Jean-Paul ALOMA, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal officiel.-

Fait à Cotonou, le 27 juillet 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,


Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de l'Intégration
Africaine,


Kolawolé A. IDJI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme,


Joseph H. GNONLONFON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4
MJLDH 4 MAEIA 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-
DGTCPC-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSE 01 JO 1.-